

Décès d'un bébé : la baby-sitter poursuivie

En décembre 2017, Alyah, 16 mois, était décédée à l'hôpital et présentait des saignements intracrâniens, sans doute survenus après des secouements.

LAURENCE WAUTERS

Le tribunal correctionnel de Liège a entamé ce vendredi l'examen d'un dossier relatif à la mort d'un bébé, survenue à Liège le 8 décembre 2017 alors que celui-ci était gardé par sa baby-sitter de 18 ans. Cette dernière doit répondre de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner car l'autopsie de l'enfant a révélé des traces de chute et des lésions faisant penser à un syndrome du bébé secoué. Elle ne s'est pas présentée au procès, remettant un certificat médical par le biais de ses conseils.

A l'époque, la maman de la petite Alyah travaillait tôt le matin, et elle lui avait déposé ses deux filles la veille au soir. Elle dormait lorsque la baby-sitter avait tenté, entre une et deux heures du matin, de la joindre par téléphone. Elle l'avait rappelée un peu plus tard, et la jeune fille lui avait dit que la cadette « semblait avoir la bronchite », qu'elle « avait des difficultés à respirer », a exposé la maman. La baby-sitter lui avait demandé si elle pouvait appeler une ambulance, mais à l'arrivée des secours, l'enfant était apparemment déjà décédée. « Nous avons filé vers l'hôpital, son papa et moi, et nous sommes restés une heure à l'entrée avant qu'on ne vienne nous annoncer la nouvelle », a poursuivi la mère.

Des signes d'asphyxie

La prévenue a évoqué, devant les enquêteurs, une chute de l'enfant vers 23 heures, suite à laquelle elle lui aurait donné un laitage avant de la mettre au lit. Elle dit avoir effectivement secoué fortement l'enfant, mais pour tenter de la réveiller car elle ne réagissait plus. Appelée à témoigner ce vendredi, le médecin légiste a expliqué que le décès pouvait survenir de plusieurs causes combinées : la petite avait fait une « fausse route » et les laitages se sont retrouvés dans les poumons, elle présentait des signes d'asphyxie.

Elle souffrait aussi de plusieurs saignements intracrâniens sans doute survenus lors d'un secouement d'avant en arrière : le cerveau d'un bébé est lourd, son cou n'est pas assez musclé, et le cerveau cogne alors contre la boîte crânienne, ce qui peut entraîner une rupture de vaisseaux sanguins autour du cerveau et des lésions cérébrales irréversibles, voire la mort. Le procès reprendra le 11 février, le tribunal espérant que la jeune prévenue, dont le témoignage est important pour tenter de faire la lumière sur les faits, soit présente à cette date.

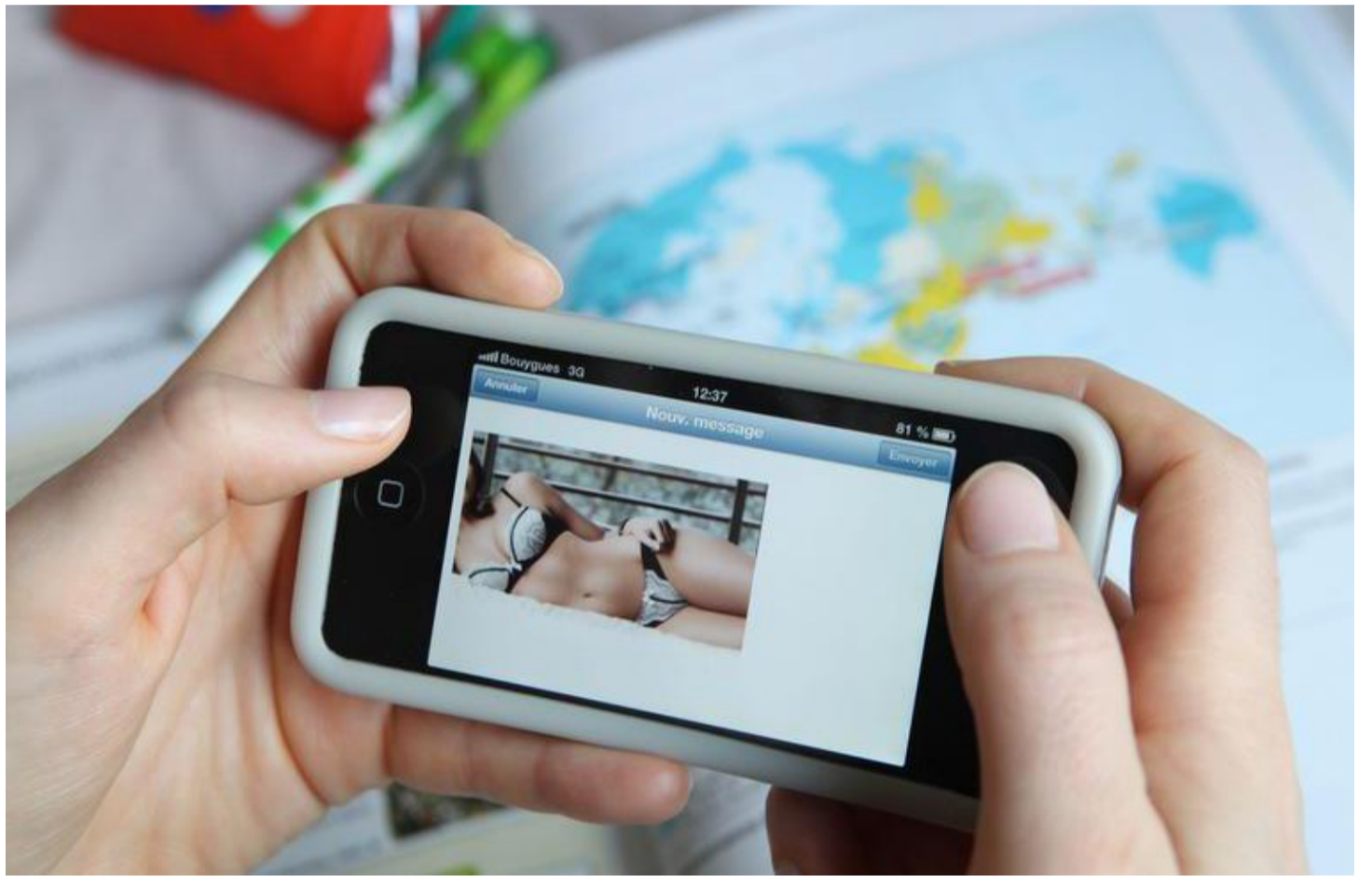
Attention à la perte de contrôle

Les cas de « bébés secoués » surviennent ponctuellement devant la justice : à Verviers, le dossier d'un jeune père de famille est en passe d'être bouclé, après qu'il est resté six mois en détention préventive. C'est un voisin qui avait alerté la maman après avoir entendu sa petite fille de quatre mois et le père crier ; la mère avait conduit l'enfant à l'hôpital, qui avait averti le parquet. L'enfant a survécu, mais on ne peut pas encore déterminer les séquelles dont elle continuera à souffrir.

L'ONE répète, dans ses fascicules de prévention et sur son site web au sujet du syndrome du bébé secoué, que « même si cet acte n'a été réalisé qu'une fois et qu'il peut être le résultat d'une perte de contrôle d'un parent, pourtant aimant, il s'agit bien de la maltraitance et il est important de la prévenir. Si on sent poindre le craquement, ne pas hésiter à sortir de la pièce pour retrouver son calme », conseille l'ONE.

Derrière les faux profils Facebook, de vrais cas d'extorsion

« Sextorsion », fraude à l'amitié, tentatives de phishing. Derrière de faux comptes Facebook faisant miroiter l'amour ou la passion, des escrocs actifs depuis l'Afrique de l'Ouest parviennent à faire tomber de nombreux Belges dans le panneau.



ARTHUR SENTE

Tout le monde ou presque connaît ces comptes inconnus dont les demandes d'amitiés polluent à intervalle régulier nos activités sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux. La plupart du temps, il s'agit de profils construits à partir de photos suggestives de femmes, souvent volées en ligne, et visant (en usant de ficelles un peu grosses) à offrir un portrait plus ou moins cohérent d'une inconnue qui soudainement serait frappée d'un intérêt profond pour sa cible.

Bien souvent, la prudence invite à ne pas répondre favorablement à ces demandes, et à ne pas répondre à leurs sollicitations par messages. Et à raison. Car derrière ces faux profils se cachent bien souvent de vraies tentatives d'extorsion, qui peuvent aller très loin. Explications.

Au Centre pour la cybersécurité de Belgique (CCB), on estime que la plupart des faits rapportés en lien avec ce type de profils « correspondent en gros à deux vecteurs d'attaque », nous éclaire Katrien Eggers, porte-parole de l'institution fédérale. Dans le premier cas, il s'agit « d'un bot (une intelligence artificielle capable d'envoyer automatiquement des messages, NDLR) qui tente de rediriger vers du contenu pornographique douteux » et souvent surtaxé, ou impliquant un abonnement. « Bref une arnaque déguisée », pouvant aussi mener à une tentative de phishing, visant à usurper des données de la victime.

Mais dans de nombreux cas, celui ou celle qui tente d'engager la conversation en cas d'acceptation de la requête en amitié est bien une personne de chair et d'os, travaillant sur un mode opératoire rentré dans le langage commun sous le nom de sextorsion – autrement dit, une tentative de chantage portant sur du contenu à caractère sexuel. « Cela commence par une simple demande d'ajout d'amis. L'objectif pour l'arnaqueur est alors d'initier la conversation et de réussir à faire bouger sa cible vers un programme permettant le chat vidéo, le but étant de disposer d'images compromettantes de la victime pour faire pression ou chantage sur elle et pour qu'elle paie afin d'avoir la paix », poursuit Ka-

trien Eggers. La boucle peut s'avérer sans fin. « En règle générale, tant que la victime paie, ils reviennent à la charge. »

Un troisième mode opératoire répandu relève quant à lui de la « fraude à l'amitié ». Plutôt que de tâcher d'obtenir des images compromettantes de la victime, l'escroc tâchera ici d'établir un lien de confiance avec elle et de lui demander des versements d'argent supposés l'aider (pour financer un voyage, une demande de visa, la scolarité d'un enfant, etc.) Le SPF Economie, qui a créé un « point de contact » pour signaler les cas d'abus, témoigne d'un phénomène qui serait en pleine croissance. « En 2020, on a reçu 1.317 signalements concernant des fraudes à l'amitié. Un quasi-doublement du nombre de signalements par rapport à la situation d'avant la crise du coronavirus », pointe Etienne Mignolet, porte-parole du SPF. Et la tendance, au regard des chiffres disponibles pour 2021, ne va pas vers un retour à la « normale ». Les montants concernés par ces extorsions peuvent quant à eux s'avérer faramineux. « Les escrocs ont réussi à soutirer la somme record de pas moins de 9 millions d'euros en 2020. Une victime a même perdu jusqu'à 780.000 euros. » Nuance importante, que note le SPF : les cas de fraude à l'amitié qui lui ont été rapportés sont moins souvent le fait de faux profils (16 %) créés sur les réseaux sociaux que de comptes falsifiés sur des plateformes de rencontre (25,93 %).

D'inatteignables « brouteurs »

Mais mesurer plus finement l'ampleur de ces trois types de fraude s'avère plus compliqué. « Les chiffres par rapport aux faits évoqués se retrouvent donc dispersés dans de différentes catégories dans les statistiques de criminalité. Une partie se trouvera en effet dans la catégorie « fraude par internet » (36.473 faits en 2020, NDLR), mais pas l'ensemble », doit constater Jana Verdegem, porte-parole de la police fédérale. De son côté Olivier Bogaert, policier au sein de la Federal Computer Crime Unit (l'unité de la police fédérale en charge de la criminalité active en ligne), « les statistiques ne sont par ailleurs pas ré-

La « sextorsion » consiste en une tentative de chantage portant sur du contenu à caractère sexuel. © BELGA

vélatrices de la situation réelle car les personnes tombées dans le piège n'osent souvent pas aller vers l'autorité ».

Reste une question de taille : qui sont les escrocs qui se cachent derrière ces faux profils ? À cette question, Olivier Bogaert a une réponse toute trouvée, en pointant un type de criminels connus sous le nom de « brouteurs » dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. « L'Afrique francophone est effectivement très présente sur ce plan, et notamment la Côte d'Ivoire. Même si ce pays a très fortement resserré la vis face à cette problématique, ce qui a fait que ce type de criminalité a eu tendance à se déplacer dans des pays voisins. » Une investigation du magazine français *Complément d'Enquête* réalisé dans ce pays venait encore récemment de mettre en lumière les modes opératoires de ces individus souvent jeunes et modestes, cumulant généralement cette activité rémunératrice avec un travail plus classique.

Pour la police belge, retrouver la trace des coupables derrière les cas d'escroquerie dont sont victimes des Belges est une chose. Parvenir à avoir un quelconque impact sur l'essor de ces activités criminelles en est une autre. « De manière générale, la collaboration avec des sites comme Facebook se passe assez bien. Le problème n'est pas d'identifier la personne qui se cache derrière un faux profil, mais repose dans le fait que, souvent, les auteurs de ces faits se trouvent dans des pays avec lesquels on n'a pas de lien de collaboration et qui sont hors de notre juridiction », pointe Jana Verdegem. La sensibilisation des usagers du Net au risque d'escroquerie restant à ce stade le meilleur outil pour combattre l'inflation d'arnaques liées à ces faux profils.

1.317

C'est le nombre de signalements concernant des fraudes à l'amitié en 2020. « Un quasi-doublement du nombre de signalements par rapport à la situation d'avant la crise du coronavirus », pointe Etienne Mignolet, porte-parole du SPF Economie.